

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-PRES-RIOM**

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune de SAINT-BONNET-PRES-RIOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Denis ROUGEYRON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : le 1 juin 2023

Présents : M. Denis ROUGEYRON, Maire, M. Bernard GAILLOT, Mme Aline FAURE, M. Thierry BAILLARGEAT, M. Antonio MARQUES, Adjoint, M. Michel COHADE, M. Philippe GIRARD, Mme Agnès CERCY, Mme Flore COURTEJAIRE, Mme Corinne BELARD, Mme Marie-France LEGILE, Mme Claudine MADUBOT, M. Guillaume CHABAT, Mme Lorrène SARAZIN, M. Alban ROUGEYRON

Absents :

M. Valentin BELKADI donne procuration à M. Thierry BAILLARGEAT.

M. Christophe GOUTTEBARON donne procuration à Mme Lorrène SARAZIN.

Mme Isabelle LEPRINCE donne procuration à Mme Aline FAURE.

M. Véronique DE MARCHI donne procuration à M. Philippe GIRARD.

La séance est ouverte à 18h30. M. Le Maire explique que tous les conseils municipaux sont réunis en session ce jour afin de désigner les délégués qui participeront aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est soumis à l'approbation. Mme Lorrène SARAZIN soulève des observations en affirmant qu'elle-même et M. Guillaume CHABAT ne peuvent signer ce procès-verbal en l'état car apparait une opération à la ligne 21311 qui n'a pas été évoquée lors du précédent conseil municipal.

Mme Aline FAURE prend la parole en expliquant qu'il y a eu un oubli de précision. Lors de la précédente délibération concernant les investissements, la somme de 80 000 euros était prévue dans la section voirie, nous avons donc pris 21 000 euros pour mettre dans la section bâtiments afin de pouvoir payer la chaudière. Nous n'avions pas de crédit pour cette acquisition, il s'agit juste d'un virement de crédit.

Suite à cette explication M. Le Maire propose que l'on procède à l'approbation du procès-verbal.

Le compte rendu du conseil municipal du 27 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

Mme Flore COURTEJAIRE a été nommée secrétaire.

M. Le Maire précise qu'un point a été rajouté à l'ordre du jour, il s'agit de voter les tarifs de la cantine , ALSH et vacances scolaires pour la rentrée 2023/2024

Délibération n° D046_2023

QUESTION N° 1.2

OBJET :

TARIFS RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

ALSH MATIN ET SOIR/ CANTINE/ ALSH MERCREDI/VACANCES SCOLAIRES

Rapporteur : M. Denis Rougeyron

M. Le Maire précise que l'inflation en 2023 à ce jour est de 4,9%, il propose de rester à 4% d'augmentation sur les tarifs. M. Le Maire explique que les calculs sont établis sur les indices de l'INSEE.

Le nombre moyen de repas est de 150 par jour, de plus en plus d'enfants restent à la cantine pour des raisons pratiques, de temps, du prix attractif et la qualité des repas et je salue le travail de la responsable du service restauration.

M. Le Maire propose d'adopter les tarifs suivants à la rentrée 2023-2024

Tarifs 2023-2024

ALSH Matin et soir

Quotient familiaux CAF	Tarifs ALSH rentrée 2023-2024	
	Matin	Soir
	7h00-8h20	16h30-18h30
0 à 700	0,88 €	1,14 €
Supérieur à 700	1,09 €	1,40 €

Pause méridienne (cantine et animation)

Quotient familiaux CAF	Tarifs cantine rentrée 2023-2024	
	Commune	Hors commune
0 à 700	2,60 €	3,74 €
701 à 999	3,33 €	4,68 €
1000 à 1299	3,74 €	5,30 €
1300 à 1499	4,06 €	5,72 €
1500 à 2000	4,37€	6,34 €
Supérieur à 2000	4,52€	6,45 €

Personnel communal	4,52 €
Enseignant (e)	4,52 €

ALSH Mercredi

Tarifs Mercredi 2023-2024						
Quotient Familiaux CAF	Repas cantine (pour information car déjà inclus)	Habitants commune		Repas cantine (pour information car déjà inclus)	Habitant hors commune	
		½ Journées	Journées		½ Journées	Journées
0 à 700	2,60 €	5,98 €	9,46 €	3,74 €	8,84 €	18,88 €
701 à 999	3,33 €	8,32 €	13,42 €	4,72 €	11,70 €	18,97 €
1000 à 1299	3,74 €	9,46 €	15,08 €	5,30 €	12,90 €	20,38 €
1300 à 1499	4,06 €	9,67 €	15,18 €	5,72 €	13,10 €	20,49 €
1500 à 2000	4,37 €	9,83 €	15,29 €	6,34 €	12,48 €	20,59 €
Supérieur à 2000	4,52 €	9,93 €	15,44 €	6,45 €	13,52 €	20,80 €

ALSH Vacances

Tarifs ALSH vacances rentrée 2023-2024						
Quotient Familiaux CAF	Habitants Ménérol/ St-Bonnet-Prés-Riom			Habitants hors commune		
	3 jours	4 jours	5 jours	3 jours	4 jours	5 jours
0 à 700	23,40 €	30,16 €	36,14 €	36,30 €	46,80 €	57,20 €
701 à 999	32,76 €	42,64 €	52,00 €	45,24 €	59,28 €	72,80 €
1000 à 1299	37,13 €	48,46 €	59,28 €	51,48 €	67,60 €	83,20 €
1300 à 1499	42,12 €	55,12 €	67,60 €	57,72 €	75,92 €	93,60 €
1500 à 1999	47,31 €	61,78 €	75,92 €	63,96 €	84,24 €	104,00 €

Supérieur ou égal à 2000	51,48 €	67,60 €	83,20 €	70,20 €	92.56 €	114,40 €
--------------------------------	---------	---------	---------	---------	---------	----------

Une remise de 10 % sera déduite sur facturation global pour les fratries à partir de 3 enfants.

M. Le Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver ces tarifs.

[Cette proposition est approuvée l'unanimité.](#)

Délibération D045_2023

QUESTION 2.1

OBJETS Elections sénatoriaux

Rapporteur : M. Denis ROUGEYRON

M. Le Maire précise que le quorum est atteint, qu'il faut élire 5 titulaires et 3 suppléants.

Deux listes ont été reçues :

- **GARDONS LE CAP** composée de : Titulaires : M. Denis ROUGEYRON, Mme Aline FAURE, M. Thierry BAILLARGEAT, Mme Isabelle LEPRINCE, M. Michel COHADE, Suppléants : M. Bernard GAILLOT, Mme Véronique DE MARCHI, M. Antonio MARQUES.
- **DEMAIN AVEC VOUS A SAINT-BONNET-PRES-RIOM** composée de M. C GOUTTEBARON, Mme Lorraine SARAZIN, M. Guillaume CHABAT.

A l'appel de votre nom, vous procéderez au vote dans l'isoloir. Les personnes ayant un pouvoir votent en deux fois.

Le bureau de vote sera composé de la manière suivante :

- **Président** : M. Denis ROUGEYRON
- **Membres du bureau** : M. Thierry BAILLARGEAT, Mme Claudine MADUBOT, M. Alban ROUGEYRON, M. Guillaume CHABAT.
- **Secrétaire** : Mme Aline FAURE

Le bureau procède au dépouillement.

Nombre d'enveloppes dans l'urne : 19

Suffrage exprimé : 19

Quotient électoral : 3,8

SONT DECLARES ELUS :

Titulaires :

- M. Denis ROUGEYRON
- Mme Aline FAURE
- M. Thierry BAILLARGEAT
- Mme Isabelle LEPRINCE
- M. Michel COHADE

Suppléants :

- M. Bernard GAILLOT
- Mme Véronique DE MARCHI
- M. Antonio MARQUES

Voir liste annexée.

Décision approuvée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h15.

